

1. Auteur et lieu du signalement de l'incident

Port et Etat du signalement :	Brest, France
Auteur du signalement : (foyer, syndicat, inspecteur travail maritime, ONG, ...)	Seamen's club de Brest : un marin s'y est plaint et a demandé un rendez-vous confidentiel avec ITF.
Fonction :	
Coordonnées :	21 rue Amiral Nielly BREST 02.98.46.95.99 seamenbrest@gmail.com
Date du signalement	14 / 09/2011

2. Identité du navire

Nom du navire	Navios Cielo
Age du navire	8 ans
7-digit IMO n°:	9260615
Pavillon du navire – Registre d'immatriculation	Panama Registre : Redrose Navigation SA à Singapour
Précédents pavillons et registres	
Société de classification Parcours desservi Type de navire Tonnage brut	Nippon Kaiji Kyokai Monde Vraquier 38871 GT
Observations :	

3. Acteurs du transport

Compagnie maritime	MARUBENI CORP
Agent au port (coordonnées)	UAT 6 quai Douane 29200 Brest 02 98 80 46 76
Propriétaire du navire (nationalité, coordonnées)	?
Affréteur du navire (nationalité, coordonnées)	Cargill / (mais généralement MARUBENI CORP)
Assureur	Britannia
Financier du navire (hypothèque)	
Autres créanciers	
Propriétaire(s) de la cargaison (nationalité, coordonnées)	?
Nature de la cargaison	soja
Observations :	

4. Caractéristiques de l'équipage

Nombre de marins embarqués / portés sur le rôle d'équipage	22
Composition du bord	8 officiers (Capitaine, Chef Off. ; 2 nd Off. ; 3 ^{ème} Off. ; Chef Ing. ; 1er Ing. ; 2 nd Ing. ; 3 ^{ème} Ing. ; 14 marins : Bosco ; 3 matelots qualifiés ; 2 matelots ; 3graisseurs ; wiper ; cuisinier ; messman ; élève officer pont ; élève officier Ing.
Nationalités	Philippines
Lieu d'engagement de l'équipage et éventuellement loi et juridiction compétentes en vertu de leur engagement ?	Philippines / Philippines /
Observations :	

5. Etat du navire

Etat des réserves d'eau et de nourriture à bord	Correcte						
Le navire a-t-il fait l'objet de contrôle sécurité MoU (date) :	PSC Organisation	Authority	Port of inspection	Date of report	Detention	Duration (days)	Number of deficiencies
	Paris MoU	France	Brest	15-09-2011	N	0	1
	US Coast Guard	United States of America	Mobile, Alabama	09-03-2011	N	0	0
	Paris MoU	Netherlands	Rotterdam	09-02-2011	N	0	0
	US Coast Guard	United States of America	Baltimore, Maryland	14-05-2010	N	0	0
	Paris MoU	United Kingdom	Immingham	17-12-2009	N	0	1
	Tokyo MoU			21-10-2009			
	US Coast Guard	United States of America	New Orleans, Louisiana	22-04-2009	N	0	0
	Paris MoU	Ireland	Foynes	01-04-2008	N	0	0
	Paris MoU	Spain	Cartagena	21-06-2007	N	0	0
	US Coast Guard	United States of America	Seattle, Washington	16-04-2007	N	0	1
	Tokyo MoU			29-01-2007			
	Paris MoU	Spain	Gijon	07-07-2006	N	0	0
	Tokyo MoU			29-05-2006			
	US Coast Guard	United States of America	New Orleans, Louisiana	02-11-2005	N	0	0
	Paris MoU	Spain	Almeria	12-09-2005	N	0	2
	Tokyo MoU			01-08-2005			
	Tokyo MoU			26-08-2004			
	US Coast Guard	United States of America	Baltimore (Activities)	09-06-2004	N	0	0
Tokyo MoU			13-01-2004				
US Coast Guard	United States of America	MSO Mobile	21-07-2003	N	0	0	
US Coast Guard	United States of America	MSO Mobile	19-07-2003	N	0	0	
Tokyo MoU			13-06-2003				
Le navire a-t-il déjà été détenu ou saisi ?	Non pour la saisie						
Les certificats sont-ils à jour ?	Oui les certificats sont à jour						
Autres antécédents sociaux et techniques du navire	Antécédent social : (2007) des déductions non justifiées pour l'élève officier Pont. Antécédents techniques : problème dans les équipements de sauvetage ; déficiences opérationnelles ; huile						
Ports de signalement des antécédents sociaux et techniques du navire (coordonnées d'une institution ou personne ayant assisté les marins dans le règlement du différent).	Antécédent social : (2007) : Australie (ITF) Antécédents techniques : USA ; Royaume Uni ; Espagne						
Observations :							

6. Nature et origine de l'incident

Problème de rémunération	Oui : - non-paiement du cash à bord - Non-paiement des heures supplémentaires : la Compagnie a supprimé tout ce qui concernait le paiement des heures supplémentaires sur la grille salariale qui se trouvait à bord
Problème de discrimination à bord ?	Non
Problème d'approvisionnement en eau et en nourriture ?	Non
Problème touchant d'autres conditions de travail ? (notamment la santé des marins)	Non
Abandon de marins ?	Non
Abandon de navire ?	Non
Date(s) du début et de la fin de l'abandon ?	
Circonstances de l'abandon : (détention du navire ; saisie du navire ; état du navire (épave ?) ; non paiement des salaires, absence de nourriture, de carburant ; disparition ou faillite de l'employeur ; changement de propriétaire du navire ; navire en réparation)	
Historique des évènements ayant abouti à l'abandon	
Observations :	<p>Visite à bord suite à une plainte de marin concernant sa demande de rapatriement (ainsi que celle d'autres marins) et le non-paiement du cash à bord depuis 3 mois pour l'ensemble de l'équipage.</p> <p>13 marins avaient déjà terminé leur contrat (d'une durée de 10 mois) et demandaient leur rapatriement depuis les mois de juin/juillet. Certains étaient à bord depuis avril 2010.</p> <p>Le rapatriement était initialement prévu depuis la France mais il fut annulé au dernier moment. La Compagnie leur a assuré qu'ils seraient rapatriés au prochain port.</p> <p>Aucun marin ne s'est plaint de ne pas être rapatrié depuis la France. En revanche, ils souhaitaient absolument débarquer au prochain port et voulaient des garanties.</p>

7. Actions engagées (sociales, syndicales, juridiques)

<p>Nature des actions engagées par l'équipage ou en son nom :</p> <p>a) -) actions juridiques engagées ?</p> <p>b) -) actions syndicales ?</p> <p>c) -) actions engagées pour assurer la subsistance des marins ?</p> <p>d) -) actions engagées pour assurer la santé des marins ?</p> <p>e) -) actions de solidarités ?</p> <p>f) -) coordination entre les acteurs mobilisés ?</p>	<p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négociation avec la compagnie - Demande d'une inspection du PSC à Brest : Rapport du PSC : « obligation de paiement des salaires ainsi que rapatriement ou extension des contrats de travail » avant le départ du navire.
<p>Institutions et personnes impliquées dans le suivi des actions (avec coordonnées) Coût estimé des interventions de soutien à l'équipage (y compris soins médicaux, subsistance, frais d'avocats)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat japonais (signataire de l'accord collectif). - suivi au prochain port : Inspecteur ITF aux États-Unis : pas de visite mais prise de contact avec la compagnie - 2nd port d'escale après Brest : HAVRE : Visite du PSC :
<p>Le navire est-il en situation de détention ? (coordonnées de l'autorité compétente - durée)</p>	<p>Non</p>
<p>Le navire fait-il l'objet d'une saisie ? Durée de la procédure ?</p>	<p>Non</p>
<p>Montant de la vente du navire et répartition du produit de la vente entre les créanciers Nature et montant des créances invoquées Sort du navire (casse, commerce)</p>	
<p>Observations :</p>	

8. Situation de l'équipage à l'issue de l'incident

<p>Rapatriement de l'équipage</p> <p>Organisation du rapatriement :</p> <p>Date :</p> <p>Financement :</p> <p>Coût :</p>	<p>A Brest, il fut convenu avec la Compagnie un rapatriement de 12 marins au prochain port, aux États-Unis.</p> <p>Quelques jours après le départ du navire de Brest, la Compagnie a fait savoir que seuls 6 marins seraient rapatriés (problème de visa apparemment)</p> <p>13 OCTOBRE : arrivée du navire au HAVRE : visite du PSC compte –rendu : 6 marins rapatriés depuis les États-Unis et 4 depuis le Havre. Audition de tous les marins ayant terminé leur contrat (que des officiers) lesquels ont fait part de leur souhait de rester à bord.</p>
<p>Paiement des salaires</p> <p>Date :</p> <p>Montants perçus :</p> <p>Pourcentage de la créance réclamée :</p>	<p>Le 16 / 09/ 2011</p> <p>28556 USD (dont 1198 USD au titre des heures supplémentaires)</p> <p>100 %</p>
<p>Durée pour retrouver un embarquement</p>	
<p>Observations sur le suivi des marins après rapatriement</p>	
<p>Coordonnées des personnes susceptibles de garder contact avec les marins</p>	
<p>Observations :</p>	<p>Après ma première visite à bord, le marin qui s'était plaint à indiquer au Seamen's club que la Compagnie (ou l'agence à Manille ?) exerçait des pressions sur eux et leur famille (menace de blacklisting).</p>

OBSERVATOIRE DES DROITS DES MARINS

MSH « Ange Guépin »

5, allée Jacques Berque, BP 12105

44021 Nantes cedex 1

Tel : 02 40 48 39 59 - Fax : 02 40 48 39 98 - Mail : y.aubert@obs-droits-marins.fr